

ARRÊTÉ EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 1673

PRÉSENT :

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT la Commission d'enquête
sur la santé et le bien-être social

-----ooo0ooo-----

IL EST ORDONNE, sur la proposition du
Premier ministre:

QUE le délai accordé pour faire rapport
sur l'assurance-maladie, accordé à la Commission
d'enquête sur la santé et le bien-être social, et
qui avait été fixé au 1er juillet 1967, soit prolongé
jusqu'au 15 août 1967.

Approuvé ce 22^e
jour de juin, 1967.

Daniel Johnson

Wayne ...
LIÉUTENANT-GOUVERNEUR